

**SECOND DEGRÉ 72**

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

Sommaire

Edito	p. 1	En Sarthe, une petite avancée pour les enseignants dans le cadre du CNRD	p. 4
Le pouvoir d'achat des retraités a baissé	p. 2	Un petit aperçu des énormités proférées lors d'une des sessions de «formation-formatage»	p. 5
La sidérante force d'action de Madame la députée	p. 3	Hommage à Jean Zay - Élections du bureau départemental	p. 6

Dispensé de timbrage

Le Mans CTC

Dispensé de  
 timbrage  
 Le Mans CTC  
 Déposé le  
 19/05/2016



## L'ÉDITO

### Loi « Travail » et « réforme » du collège : les deux faces d'un même projet

par Lionel Quesne

**D**e prime abord on pourrait penser que la loi dite « Travail » et la « réforme » du collège correspondent certes à des projets de transformation profonde de la société mais qu'ils n'ont pas de liens entre eux. A y regarder de plus près, la chose perd un peu de son évidence.

Qu'y a-t-il au cœur de la loi de Mme El Khomri ? La volonté de **substituer les accords d'entreprises** sur le temps de travail et les rémunérations à la loi et **aux conventions collectives** qui garantissent des règles communes à tous les salariés d'une même branche. Les conventions collectives sont protectrices car, prenant acte qu'au moment de signer un contrat de travail l'employé n'est pas à égalité avec l'employeur, elles mettent le salarié à l'abri des pressions patronales locales. Rappelons au passage que ces conventions doivent leur existence à l'action conjointe du **Front populaire de 1936** et du **programme du Conseil National de la Résistance** adopté en 1944 et mis en œuvre

à la libération. Et qui ont été les artisans de ces deux temps forts du progrès social en France ? Des syndicats et des partis de gauche parmi lesquels la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière), l'ancêtre de l'actuel Parti Socialiste. Autrement dit **les héritiers sont en train de bazarder le patrimoine à grands coups de 49.3 !**

Bref, par la loi « Travail » le gouvernement est en train de **satisfaire des revendications patronales** visant à obtenir **une main d'œuvre fragilisée, plus flexible et plus docile.**

Il ne faudrait pas imaginer que **cela ne nous concerne** pas, nous enseignants et fonctionnaires. Cela nous concerne tout d'abord parce que **nos actuels élèves sont les salariés de demain.** Pouvons nous être indifférents au sort qui les attend ? Et cela nous concerne aussi parce que la société ne saurait tolérer très longtemps un écart accru entre des salariés du privé précairisés et des fonctionnaires dotés d'un statut jugé

... / ...

hyper protecteur. Ce fossé sera considéré comme scandaleux et ce sont les statuts des fonctionnaires qui seront remis en cause. Il faut regarder les choses en face et se dire que **nous sommes les prochains sur la liste si nous ne réagissons pas.**

Par ailleurs qu'y a-t-il au cœur de la réforme du collège ? La volonté de **substituer un enseignement totalement centré sur des compétences** dites transversales à un enseignement qui tentait d'articuler connaissances et savoir faire disciplinaires. L'épreuve phare du brevet va devenir une épreuve orale où seront essentiellement évaluées des compétences communicationnelles. Le contrôle continu sera réduit à une grille d'évaluation des compétences selon une échelle graduée de 10 en 10 entre 10 et 50. A quoi cela correspond-il ? A la **volonté patronale** de voir l'École **renoncer à sa mission de formation de citoyens éclairés** pour devenir un outil apte à **fournir une main d'œuvre formatée selon les normes de l'employabilité.** Et surtout, il faut que l'École abandonne l'idée qu'elle sert à délivrer des diplômes. A ce concept dépassé, il faut substituer celui de « Livret personnel de compétences » ou de « portefeuille individuel de compétences ». L'enjeu est lourd : **le diplôme est un élément clé des conventions collectives** et donc des garanties collectives en matière d'emploi. **Un « portefeuille individuel de compétences » est l'instrument rêvé pour établir des contrats de travail au cas par cas.** Il s'agit là aussi de permettre un déséquilibre toujours plus grand entre l'employé et l'employeur. Loi « Travail » et « réforme » du collège sont les deux faces d'un même projet. Il faut les combattre de front.



## Le pouvoir d'achat des retraités a baissé

par Christian Laplagne, S1 des Retraités

Suite à l'action du 10 mars, la députée Karamanli a reçu une délégation composée de 2 membres de l'UCR-CGT, de l'USR-FO, 1 FGR-FP\*, 2 FSU et 1 ARAC\*.

Au cours de deux heures d'échanges, nous avons abordé les points suivants :

### Pouvoir d'achat des retraités

En nous servant de l'argumentaire de la FGR, nous avons fait constater à la députée la baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Nous avons d'ailleurs formulé une demande à propos des difficultés rencontrées par les basses retraites : aucune pension ne doit être inférieure au SMIC, d'autant que les dépenses de santé augmentent et les cotisations des mutuelles aussi.

### Loi ASV

Nous avons insisté sur l'anomalie de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) qui n'est payée que par les retraités et qui est soumise à l'impôt. C'est la double peine. De même, nous souhaitons et nous en avons fait part à l'élue que la perte d'autonomie soit prise en charge par la solidarité nationale dans le cadre de la sécurité sociale et que cette dernière soit financée par les cotisations et non par l'impôt.

Nous avons aussi dénoncé les conditions fixées par le décret d'application concernant l'augmentation des allocations APA à domicile. La grille de classification et le plafond des revenus font que peu de personnes peuvent prétendre à une aide complète.

Enfin nous avons interrogé la députée sur les mesures compensatoires proposées par Bercy à propos de la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves ou veufs.

Madame Karamanli qui dit comprendre le problème, n'est cependant pas favorable à un rétablissement pour tous. Elle préférerait réfléchir à un seuil.

D'autres sujets ont été abordés comme celui la marchandisation du gala des seniors au Mans.

Nous rencontrerons courant juin une autre députée, Mme Tolmont. Nous aborderons avec elle les mêmes thèmes. En espérant avoir plus de réponses...

\* Fédération générale des retraités de la fonction publique

\* Association républicaine des anciens combattants

## **Un petit aperçu des énormités proférées lors d'une des sessions de «formation-formatage» subie dans la Sarthe au cours d'une « présentation générale de la réforme » :**

Un petit aperçu des énormités proférées lors d'une des sessions de «formation-formatage» subie dans la Sarthe au cours d'une « présentation générale de la réforme » :

Les formateurs académiques chargés de cette triste besogne ont commencé leur pathétique numéro de duettiste en prenant bien soin de désamorcer une bronca redoutée. « Cette mission, ils ne l'avaient pas choisie ; ils faisaient simplement le boulot qu'on leur avait demandé de faire ; cette réforme, ils n'étaient ni pour ni contre, bien au contraire ; et puis eux, ils n'étaient pas de vilains IPR qui disent des tas de bêtises et qui ont perdu de vue la réalité du métier ; et patati et patata... »

Et puis, constatant que nous avons laissé le goudron et les plumes au vestiaire, ils se sont déboutonnés, se laissant aller à quelques saillies trahissant sans pudeur le fond de leur pensée sur la question. Un des deux surtout, qui s'est très rapidement montré bien enthousiaste, usant toutes les trente secondes de « cool », « génial », « super » ! Un bon petit VRP de la réforme qui se voulait gai et entraînant et qui ne réussissait qu'à être exaspérant. Voici un petit florilège de ces perles qui ont pour seule vertu de faire apparaître à nu la vérité des intentions contenues dans cette arme de destruction massive de l'Éducation nationale qu'est la réforme du collège :

Nous avons d'abord eu droit au classique : « Je ne sais pas si vous avez remarqué mais le collège est conçu comme un petit lycée. Or la scolarité obligatoire s'arrête à 16 ans, juste après le collège. Après, c'est fini pour la plupart des élèves » T'as raison Toto, plus de 80 % des élèves qui vont aux lycées, c'est une paille qui ne mérite pas d'être prise en compte.

Un peu bousculé par nos interventions (parce qu'on leur a quand même bien pourri la vie : une heure sur la première diapo du « power point » !), un des deux comiques a cru nécessaire de se légitimer en nous assénant « moi, je suis un bon prof qui aime son métier et qui travaille pour la réussite de ses élèves. La preuve je les fais travailler en îlots, je les évalue sans note et au dernier bac blanc (il enseigne depuis plus de dix ans en lycée) ma classe était à 14 de moyenne quand les autres profs étaient (sic) à 11. » Il faut dire que les collègues en général et ceux

qui critiquent la réforme en particulier sont d'affreux ringards qui ont des pratiques pédagogiques datant de Mathusalem. C'est bien simple, dans l'évolution, ils n'ont pas dépassé le stade du cours magistral. Pithécantrope ! Cette appréciation toute en nuance est rapidement entrée en résonance avec ce commentaire de l'acolyte ne se contenant plus en lâchant que cette réforme était une revanche pour tous les martyrs du pédagogisme qui avaient œuvré pendant des décennies dans l'indifférence des équipes enseignantes et sans reconnaissance de leur hiérarchie. Rien que d'imaginer ces deux bienveillants-là dans un conseil pédagogique, il vient des sueurs froides. Va y avoir de la mise au pas ! Et puis va pas falloir venir leur casser les pieds avec la liberté pédagogique, ce truc derrière lequel se sont planqués pendant trop longtemps tous les tire-au-flanc de l'Éduc qui n'ont jamais pensé à la réussite de leurs élèves (re-sic).

Assumant partiellement le fait que cette réforme aboutisse à une primarisation du collège, ils y reconnaissent cependant une limite : le trop grand écart qui risque de se creuser entre le collège et le lycée. Mais qu'à cela ne tienne : « il faudra aussi transformer le lycée », c'est-à-dire l'aligner sur le futur collège. Au moins c'est dit ! Nous avons aussi eu droit à l'inévitable : « le socle, c'est bien parce que c'est pas disciplinaire ! » On appréciera le postulat et la qualité de la démonstration.

Il y a aussi eu « L'objectif n'est pas de boucler le programme mais de valider le socle. Les programmes, c'est pas grave ! » Joyeuse assertion décomplexée et décomplexante qui a tout de même pâli quand fut posée la question : « mais alors, comment fera-t-on pour construire les épreuves terminales du brevet ? » S'en est suivi un rétropédalage en catastrophe des plus réjouissants.

Mais le sommet en matière d'ineptie et de culpabilisation a sans doute été atteint quand le plus « parti » des deux a rappelé qu'à la prochaine rentrée les élèves de 6e ne pourraient pas avoir plus de 6 heures de cours par jour en concluant : « vous voyez l'enjeu qu'il y a avec le privé ». Certains d'entre nous ayant la foi en l'homme et en la raison chevillée au corps se sont dit « on le croyait perdu mais, miracle, il a retrouvé un peu d'esprit critique et pointe du doigt, dans un sursaut de lucidité, un des risques

effectivement majeurs de cette réforme ». Tellement heureux de pouvoir se dire « finalement il n'est pas si mauvais », il accompagne ce qu'il croit être une résurrection en poussant dans un souffle : « et bien oui, ils vont tous y partir car le privé aura les moyens de les accueillir et de leurs proposer des activités sur les temps libres. » Et c'est ce moment de faiblesse que la bête choisit pour se redresser, cueillant à froid la pauvre créature pétrie d'humanité en lui décochant un terrible : « mais pas du tout, parce que vous allez faire preuve d'imagination et d'inventivité pour éviter cela. » C'est sûr ! Après avoir mis en place nos 4 programmes en une seule fois, après avoir élaboré des EPI

tous plus baroques les uns que les autres en passant nos week-ends avec nos collègues au collège en dormant sur des lits de camp, après avoir erré de longs mois dans le dédale des programmes curriculaires et spirales tel Dante navigant entre les 9 cercles de l'enfer, après avoir passé nos vacances d'été avec nos collègues du premier degré pour articuler le CM2 et la 6e – et tout ça sans un kopeck de plus - on aura encore bien le temps, la force et l'énergie d'animer un club « vieux gréments et plum pudding » ! Que dit-on déjà de ceux qui osent tout ?



**Le Snes ainsi que les autres syndicats du second degré de la FSU était présent  
au 1er mai et a célébré  
les 80 ans du Front Populaire  
en honorant par une banderole la mémoire de Jean Zay  
et en montrant toute l'actualité**

Du 2 au 26 mai... Du 2 au 26 mai...

**LES SYNDIQUÉS DU  VOTENT  
pour élire leurs représentants au  
bureau départemental**

**Pensez à voter !**

**Toutes les informations dans le dernier SPL  
et sur le site départemental du Snes**